

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — 6 » 11 » 20 »

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.
PARIS : HAVAS et C^o, 8, place de la Bourse.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RECLAMES — 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.
Imprimerie A. Laytou.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
11 h. 16 ^m matin.	5 h. 40 ^m matin.	7 h. 28 ^m matin.	9 h. 10 ^m matin.	8 h. 56 ^m matin.	5 h. 53 ^m soir.	10 h. 13 ^m soir.	4 h. 39 ^m matin.
5 h. 10 ^m soir.	1 h. 40 ^m soir.	2 h. 51 ^m soir.	4 h. » » soir.	4 h. 22 ^m soir.	11 h. 6 ^m »	4 h. 41 ^m matin.	2 h. 48 ^m soir.
10 h. » »	5 h. 40 ^m »	7 h. 34 ^m »	8 h. 52 ^m »	9 h. 33 ^m »			

Train de marchandises régulier : (Départ de Cahors — 5 h. 15^m matin. Arrivé à Cahors — 7 h. 56^m soir.)

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 33^m matin.

Cahors, 31 Mai.

Le *Républicain du Lot* cite quelques passages d'une *Histoire de France* de M. Chantrel, et il dit que ce livre est suivi dans la plupart des maisons religieuses des jésuites et autres.

Pas plus que le *Républicain du Lot*, nous n'approuvons le jugement porté par M. Chantrel sur diverses phases de la Révolution française. Mais nous ne pensons pas que M. Chantrel, professeur à Paris et journaliste, mérite la qualification de scélérat que lui donne le *Républicain du Lot*.

Si M. Chantrel est un scélérat, Raoul Rigault, autre journaliste assez connu, doit être un parfait honnête homme, en compagnie de Marotteau décédé au bagne avant l'amnistie, de Blanqui si méchamment enfermé à Clairvaux, et de Ferré moissonné au poteau de Satory pour avoir écrit ce madrigal : « Faites flamber finances. » Habituez-nous donc à respecter nos adversaires.

Il n'y aurait qu'à répondre ceci au *Républicain du Lot* : Renseignements pris, le livre de M. Chantrel n'a jamais été suivi (c'est l'expression du *Républicain*) dans la maison modèle des jésuites à Paris, sur laquelle toutes les autres sont fondées et qui est connue sous le nom de Collège Vaugirard. C'est clair, c'est net et c'est absolument certain ; mais nous ne voulons pas nous arrêter là.

Constatons, toutefois, avant de continuer, que l'*Histoire de France* de M. Chantrel (partie contemporaine) est arrivée à sa treizième édition, ce qui prouve tout au moins que ce scélérat a trouvé pas mal de scélérats qui ont acheté son livre et en ont conseillé la lecture à d'autres scélérats comme eux. Quel abominable pays de scélérats que la France !

Le *Républicain du Lot* parle aussi de cahiers lithographiés usités dans certaines maisons de jésuites. Ces cahiers sont effectivement mis entre les mains des jeunes gens qui se préparent à l'École de St-Cyr et à l'École Polytechnique.

Comme il arrive par an une centaine de ces jeunes gens dans lesdites écoles, et que la proportion des candidats reçus est infiniment supérieure à celle des autres établissements scolaires, il faut supposer que l'enseignement qu'on leur donne mérite quelque considération, quoique le *Républicain du Lot* déclare que le révérend père, auteur des cahiers, est tout simplement un drôle.

Les élèves de ce drôle, qui a découvert que le clergé avait été spolié en 1792, et qui connaît assez mal la langue française pour appeler ennemis les gens qui se combattent

et se tuent sur les champs de bataille, ont fourni à l'armée française trois mille officiers environ, qui ne valent peut-être pas aux yeux des radicaux, l'état-major de la Commune, mais qui se passent aisément de leur estime et de leur appui.

Ils avaient été précédés sur les bancs des jésuites par le vaillant démocrate Clément Thomas, assassiné pour les débuts de la Commune, et par M. Lepère, aujourd'hui ministre de l'intérieur. Aux yeux du *Républicain du Lot*, ces braves officiers ne sont pas français, car évidemment ils sont des compères des jésuites. Nous avons exprimé l'espoir que ce journal regretterait une pareille expression, jetée à la face de soixante-dix mille pères de famille qui confient leurs enfants aux congrégations religieuses ; mais il la maintient. Nous lui en donnons acte, et nous persistons à croire que l'accusation est imprudente, au point de vue de l'établissement régulier des institutions nouvelles.

Le *Républicain du Lot* prête aux jésuites les opinions suivantes : « Le pouvoir civil doit être l'humble serviteur du pouvoir religieux ; il n'y a de pouvoir légitime que dans une monarchie despotique et théocratique ; l'Église doit exercer la juridiction suprême sur les chefs des nations chrétiennes ; les conquêtes de la Révolution sont d'odieuses usurpations ; tout par le pape et pour le pape ; le pape d'abord, la France ensuite, s'il en reste. »

On croit rêver en lisant ces lignes. Il n'existe pas un seul collège tenu par une congrégation religieuse où quelque chose de pareil ou d'approchant soit enseigné.

Si l'on parcourt la liste des élèves qui fréquentent ces établissements, on y trouve en grand nombre des fils de sénateurs républicains, des députés républicains, de hauts fonctionnaires républicains et de notabilités de l'industrie, du commerce et de l'agriculture, depuis le département du Nord jusqu'au département du Lot.

Que le *Républicain du Lot* tourne les yeux autour de lui ! Il verra à quels pères de famille ses invectives s'adressent. Ces bons citoyens n'auraient pas laissé ou ne laisseraient pas durant vingt-quatre heures leurs enfants dans des Maisons qui fausseraient les notions du patriotisme.

Une fois en veine, mais en veine à la façon du Père Duchêne, le *Républicain du Lot* qualifie les jésuites de misérables. Il ne fait ainsi que solliciter et appeler sur eux l'intérêt de beaucoup de gens, qui ne s'en étaient jamais préoccupés, mais qui sont attirés vers les suspects et les proscrits par une impulsion généreuse et par le noble sentiment de la justice.

Du reste, nous avons déjà dit et nous répétons que, pour éviter toute négligence

dans l'enseignement, l'Etat devrait exercer une surveillance plus grande sur les livres et sur les méthodes, au lieu de recourir à des mesures de réaction qui certainement en prépareraient d'autres dans le plus bref délai.

Nous allons oublier un cas pendable, au dossier criminel des jésuites. Ils ne sont pas les amis de Voltaire, Diderot et d'Alembert !.. Mais c'est leur droit et ils ont mille fois raison. Il faudrait donc que les catholiques fussent contraints de faire élever leurs enfants, suivant les convenances et les opinions de M. Ferry, franc-maçon et positiviste. Une telle monstruosité ne sera pas ; elle ne peut pas être.

Cela dit, le *Journal du Lot* n'a qu'à se féliciter d'être également combattu par les radicaux et les bonapartistes, par les bonapartistes et les radicaux, qui s'unissent si tendrement à Bordeaux et à Versailles dans les mêmes scrutins.

Nous n'aurions jamais cru qu'il se trouvât dans le Lot un foyer de radicalisme, où les hommes qui professent des opinions contraires sont traités de scélérats, de drôles et de misérables. Il est bon, il est nécessaire de reconnaître que nous nous étions trompés, et que ce foyer existe. Dans une telle situation, le *Journal du Lot* ne faillira pas à la défense incessante et infatigable de la conservation sociale, des droits de la conscience et de la liberté pour tous sur le terrain de la République de 1875, qui est une Loi d'autant plus sacrée qu'elle est révisable, et qu'elle serait révisée si jamais la démagogie victorieuse menaçait de couvrir la France de ses horreurs et de ses forfaits.

On nous raconte que les bonapartistes de Cahors et lieux environnants, ne sont pas du tout flattés du vote de MM. le comte Murat, de Valon et le baron Dufour, en faveur de l'opinion de M. Clémenceau, ayant pour but de conduire M. Blanqui de Clairvaux à Versailles, aux frais du peuple français, afin que cet aimable insurgé puisse présenter sa défense.

Nous trouvons ces délicats bien difficiles. Ils ont donc oublié que leurs journaux, depuis l'*Ordre* et le *Pays* jusqu'au *Petit Caporal*, ont appuyé la candidature de M. Blanqui ?

Da reste, il y a un moyen de tout arranger. Quand nous avons dénoncé le concours publiquement apporté par les bonapartistes de Bordeaux à M. Blanqui, la feuille *sédanesque* de Cahors nous a dit, avec la distinction qui la caractérise : « Le *Journal du Lot* a menti sciemment. » Les délicats de l'Empire n'ont qu'à lui faire dire à propos du vote de MM. le comte Murat, de Valon et le baron Dufour, consigné au *Journal officiel* du 28 mars : « Le *Journal officiel* a menti sciemment. »

Nous ne saurions trop nous réjouir de l'importante décision de la Chambre des députés

dans la question du Vinage. Le projet de loi de M. le ministre des finances ayant été écarté, les départements produisant des vins naturels ne trouveront pas une concurrence redoutable dans les vins défectueux qui aujourd'hui payent un droit de 156 fr. 25 par hectolitre d'alcool pour être manipulés et transformés, mais qui n'auraient payé que 20 fr. si le projet de loi eût été adopté.

Cette excellente nouvelle, ce grand succès obtenu par le Lot, ne doivent pas nous faire oublier que, l'an dernier, dans la séance du 19 mars, notre cause fut gravement compromise par M. de Valon, avec les meilleures intentions du monde. Il s'agissait du traité de commerce entre la France et l'Espagne.

M. de Valon, attaquant ce traité contre lequel certaines objections ont quelque fondement, se laissa entraîner à prononcer les paroles suivantes qui nous livraient aux partisans du vinage en leur fournissant un argument sérieux : « Du moment où la franchise est accordée aux vins d'Espagne, il est impossible de la refuser aux vins du Languedoc... Il est impossible de refuser un jour ou l'autre aux vins du Languedoc le vinage en franchise si on l'accorde aux vins d'Espagne. »

Il est certain que les vins peuvent être alcoolisés en Espagne en franchise, c'est-à-dire sans payer aucun droit ; mais si c'est là un mal pour nous, quand ces vins pénètrent sur notre territoire, pourquoi provoquer un deuxième mal venant s'ajouter au premier ? Les vins d'Espagne alcoolisés pour rien font concurrence au Lot, et M. de Valon vint dire qu'il fallait accorder la franchise du vinage au Languedoc !..

Une concession pareille était on ne peut plus dangereuse. M. le ministre de l'agriculture et du commerce, qui était partisan du vinage à prix réduit, la mit aussitôt à profit et annonça, dans la séance même où M. de Valon avait parlé, la présentation du projet de loi qui nous a si fort inquiétés.

Ce qu'il fallait dire c'était précisément le contraire. Il fallait dire à la majorité et au gouvernement : « Ne mettez pas le comble aux mesures ruineuses pour les producteurs de vins naturels, en autorisant (en outre du traité) le vinage à prix réduit qui donnerait à nos concurrents du Languedoc une facilité nouvelle. »

Assurément, nous le répétons, l'intention de M. de Valon était bonne, mais son argumentation sacrifiait en réalité nos intérêts, et les sacrifiait même à un tel point que le *Moniteur vinicole*, organe des marchands de vins favorables au vinage c'est-à-dire au tripotage, n'hésita pas à le féliciter au mois d'avril 1878 !

Le Chambre des députés très heureusement inspirée n'a pas hésité à se séparer du gouvernement. Elle n'a pas pensé qu'il fallût autoriser le vinage à prix réduit, parce que le droit d'entrée mis par la France sur les vins Espagnols vinés en franchise n'était pas assez élevé. On surélèvera ce droit, en remaniant le traité, quoiqu'il soit aujourd'hui de 3 fr. 50 par hectolitre au lieu de 25 centimes sous l'Empire. Mais, en attendant, plusieurs millions d'hectolitres de vins imposables du Languedoc, ne pouvant pas supporter les voyages et les chaleurs de l'été, n'arriveront pas sur les marchés

commerciaux avec le concours du Trésor se contentant de 20 fr. par hectolitre d'alcool au lieu de 156 fr. 25.

La vente des vins du Lot se ressentira grandement de cette décision de la Chambre. Nous sommes convaincus que M. de Valon en sera très satisfait comme nous-mêmes, et qu'il tâchera dorénavant de mieux connaître les questions viticoles s'il lui convient d'en parler.

REVUE DES JOURNAUX

La République française et le Journal des Débats reviennent sur la question des rapports politiques entre la France et l'Angleterre.

Rien n'est plus concluant que des actes en matière internationale, dit la République française. C'est donc sur des actes que l'opinion française jugera si elle a tort de s'en souvenir des dispositions du cabinet anglais, elle ne demande pas mieux que de reconnaître que ses inquiétudes sont sans fondement, et nous serions les premiers à la blâmer si elle ne se rendait pas à des preuves aussi convaincantes que celles qu'il est au pouvoir du gouvernement anglais de lui fournir.

Le Journal des Débats dit de son côté :

Nous sommes persuadés des avantages de l'union intime de la France et de l'Angleterre ; mais pour que cette union soit solide et durable, il est indispensable qu'elle repose sur une confiance mutuelle absolue, et que quand les deux nations ont adopté quelque part une ligne de conduite, nous ne soyons pas exposés à la suivre seule, pendant que nos alliés chercheraient ailleurs des succès individuels.

Le Soleil, organe du centre droit, a beaucoup loué l'attitude très-digne de M. Gambetta, qui présidait la séance dans laquelle M. Paul de Cassagnac a pris la parole avec une vivacité inadmissible. Ce journal a dit que M. Gambetta avait fait preuve d'impartialité, de sang-froid, de modération et de fermeté. Cette appréciation mérite d'être signalée à Cahors.

Journal des Débats.

Les dernières nominations de cardinaux faites par le Pape Léon XIII ont une importance considérable au point de vue politique comme au point de vue religieux. Depuis des siècles la composition du Sacré-Collège n'avait pas eu un caractère aussi cosmopolite, aussi universel, en un mot aussi catholique. Sur les 64 cardinaux qui en font partie, il y a 32 Italiens et 32 étrangers. Les étrangers sont 11 Français, 3 Anglais, 1 Américain, 4 Autrichiens, 3 Hongrois, 1 Polonais, 1 Belge, 2 Portugais, 1 Allemand, 1 Bavaurois, 4 Espagnols.

La prédominance donnée par Léon XIII à l'élément étranger dans la nouvelle création peut être envisagée et appréciée sous un double aspect. On peut y voir d'abord une renonciation, sinon officielle, au moins virtuelle, à la souveraineté politique et territoriale de la papauté. La question romaine est terminée. La possession et l'administration de ce qu'on appelait les Etats de Saint Pierre forçait les Papes à s'entourer d'Italiens et à entretenir un état-major et toute une armée de fonctionnaires nationaux. L'Eglise s'était italianisée, et c'est précisément par l'abolition du principat temporel qu'elle redevient catholique. Ce que la papauté a perdu en territoire et en puissance matérielle, elle l'a repris au centuple en puissance spirituelle, et jamais elle n'a exercé plus de Césarisme que depuis qu'elle n'est plus César.

Assurément nous n'allons pas dire que le nouveau Pape abandonne officiellement la souveraineté temporelle ; il ne le peut pas et ne le fera pas. Mais on voit par tous ses actes qu'il considère ce changement historique comme un fait accompli, et qu'il cherche au dehors les moyens d'action et d'influence de l'Eglise.

On doit reconnaître qu'il possède le don de savoir choisir les hommes, car certainement il a pris les plus illustres parmi les étrangers. Nous nous bornerons à en mentionner deux : le Père Newman en Angleterre et l'évêque Haynald en Hongrie.

L'Angleterre protestante, autrefois si ombrageuse, est flattée et touchée de l'honneur fait à un homme qui par sa vaste science, par son admirable style, comme par sa profonde vertu, a su s'emparer du respect de tous ses concitoyens. Pour bien apprécier la grande place que le cardinal Newman tient dans l'histoire religieuse de son pays, il faudrait remonter à plus de quarante ans, au temps où l'école néo-catholique d'Oxford voulut rattacher l'Eglise anglicane à la chaîne de la tradition apostolique. C'était la grande période de Pusey, de Newman, de Keble, de Palmer, de Glad-

stone ; nous en passons. C'était le moment de la publication des Tracts, c'est-à-dire de petites brochures qui mettaient le feu à la polémique religieuse. Le Tract n° 90, le plus ardent, et le dernier, était l'œuvre de Newman. Cette période éclatante est aujourd'hui dissoute et dispersée. Palmer, qui avait écrit une si belle histoire de l'Eglise, est mort. Keble, qui avait fait de si charmantes poésies religieuses, répandues partout où on lit l'anglais, est mort. Le doyen, le chef vénéré, le docteur Pusey, reste encore pour contempler solitairement la lutte de ces consciences qu'il a connues et aimées ; et Gladstone est toujours dans le feu, dans l'incendie qui est sa vie.

L'autre choix significatif fait par le Pape Léon XIII est celui de Colocza, Mgr Haynald. Profondément versé dans les langues et dans les sciences, le nouveau cardinal occupe dans son pays et dans l'Eglise une place considérable. Mais c'est surtout à l'occasion du Concile et de la proclamation du nouveau dogme de l'infailibilité papale que Mgr Haynald se fit connaître au monde. Il fit à cette innovation une telle résistance, que la majorité intransigente demanda conte lui la censure, et que sa voix fut convertie par les cris de : Descendat ! descendat ! Si le Pape avait cherché en France un évêque semblable, il aurait fallu le choisir l'année dernière. Mgr Dupanloup est mort ; c'était le dernier.

La ligne suivie par Léon XIII depuis le premier jour prouve qu'il est un homme d'Etat, un homme politique, un ancien ambassadeur qui a pratiqué les pays étrangers. Ces moyens d'action et d'influence qu'il s'assure en Europe par le choix des hommes les plus éminents dans les pays protestants comme dans les pays catholiques ont une portée plus grande qu'on ne pourrait le croire à première vue. Ce changement de politique de la papauté coïncide d'une façon remarquable avec le changement de la politique de Berlin et du chancelier prince de Bismarck.

On a vu ces jours derniers, par la démission du président et du premier vice-président du Parlement allemand, qu'une modification profonde était en train de se faire dans les rapports gouvernementaux, et que l'axe de la politique allait changer. Le grand et puissant maître de la politique allemande, ayant obtenu tout ce qu'il voulait du parti national-libéral, le laisse en chemin et le convoie vers le parti conservateur et vers le parti catholique. C'est une nouvelle majorité qui se forme composée d'éléments conservateurs, protectionnistes, piétistes, prohibitionnistes, et qui va donner une tournure nouvelle à la politique allemande. Il faut suivre avec attention ce double mandement de Rome et de Berlin.

JOHN LEMOINE

Temps.

Lors de la discussion du budget de 1880, la Chambre aura à statuer sur une intéressante question, celle de savoir quels dégrèvements doivent être effectués les premiers. L'état de nos finances met cette question à l'ordre du jour. Il est des débats moins agréables. Mais il en est peu où les opinions puissent se diviser davantage.

Il est un point incontestable, c'est que l'on songera de préférence aux impôts vexatoires que nos malheureux publics et peut-être aussi une politique financière malhabile nous ont conduits à créer. Tels sont les impôts sur le papier, sur les bougies, sur les allumettes : sachons nous borner. L'autre voudra effacer ou atténuer les surtaxes que les mêmes causes ont amenées : l'impôt de la grande vitesse, l'impôt des patentes, appelle certainement, à ce point de vue, les plus sérieux adoucissements. Tel autre encore s'inspirant de réclamations incessantes et, ajoutons-le, légitimes, stipulera la déduction des dettes dans les calculs des successions, et mettra fin, de la sorte, à un abus manifeste. D'autres enfin demanderont l'allègement de nos grands impôts de consommation, comme l'impôt des boissons, et ne manqueront point d'arguments décisifs. Mais que prouve ce conflit d'idées, en outre du nombre et de l'utilité des réformes qu'il implique ? Il prouve l'impossibilité de tout entreprendre à la fois, la nécessité d'aborder la question des dégrèvements avec une vue très nette des vœux les plus pressants du pays, et surtout avec une opinion préalable très arrêtée sur l'effet que l'on veut produire.

Nous ne parlons point de l'effet politique des mesures qu'il s'agit de prendre. Quelles qu'elles soient, elles seront les biens venues. Une diminution d'impôt est toujours populaire. Et en dernière analyse, comme toute taxe, directe ou indirecte, mobilière ou immobilière, finit par grever, de façon ou d'autre, le consommateur, qui est le contribuable, celui-ci se tiendra à bon droit pour satisfait de toutes les lois qui réduiront sa charge. L'expérience permet, en cette matière, au public un véritable éclectisme : que l'on diminue ses impôts, voilà le point essentiel pour lui. Sa reconnaissance est acquise d'avance au gouvernement.

Les affaires ne vont pas !

Il ne se passe pas de jours sans que les journaux de la réaction ne reviennent sur le prétendu malaise de l'industrie et du commerce. C'est

à qui embouchera le premier la trompette de laquelle s'échappe un flot de notes injurieuses pour le gouvernement de la République. Si le commerce subit un temps d'arrêt, si l'industrie chôme, la faute, disent-ils, en est au gouvernement.

Peu s'en faut que ces feuilles n'accusent la République de ne pas décréter le soleil, lorsqu'il plait au ciel de nous envoyer des torrents de pluie. Toutes savent cependant, comme nous, que l'état de gêne des affaires est beaucoup plus inquiétant dans les autres pays qu'il ne l'est en France. Les rapports sur la situation économique de nos voisins, les statistiques établies, démontrent que nous jouissons de la prospérité, en comparaison de ce qui se passe ailleurs. L'Allemagne se plaint amèrement, et avec raison ; l'Italie n'a pas lieu d'être satisfaite, et, quand à l'Angleterre, il suffit d'interroger un commerçant anglais pour savoir à quoi s'en tenir sur l'état des affaires dans ce pays.

Si toutes les contrées de l'Europe souffrent, il en faut rechercher la cause dans des faits économiques sur lesquels nous aurons à revenir plus tard. Parmi les plus importantes, signalons toutefois, en passant, l'abondance de la production sur tous les marchés. Depuis quelques années les différentes usines ont produit, dans une proportion considérable, excédant de beaucoup le chiffre moyen de la consommation. De là un état de gêne momentané et un temps d'arrêt préjudiciable aux producteurs. C'est là une vérité que tout le monde connaît et que personne ne conteste, excepté les ennemis de la République, toujours disposés, quoi qu'il arrive et de parti pris, à essayer de battre en brèche un gouvernement qui n'est pas de leur choix.

Si les statistiques dont nous venons de parler plus haut ne suffisaient pas à elles seules pour démontrer que la France est en ce moment, de tous les pays, le plus prospère, nous en trouverions une nouvelle preuve dans un rapport que le ministre de l'intérieur vient d'adresser aux Chambres sur le résultat de l'émigration pendant les trois dernières années. C'est l'argument le plus topique à adresser à nos adversaires.

De ce rapport, il résulte que la diminution du nombre des émigrants, pendant les trois dernières années, a été de 51,667.

Le manque de travail, la perspective ou le désir d'un travail plus facile sont, en général, les principaux mobiles qui déterminent l'individu à émigrer. Si donc une décroissance considérable s'est produite pendant ces dernières années, dans le courant de l'émigration de nos nationaux, on est autorisé à l'attribuer, en grande partie, à une amélioration dans la situation de la population peu aisée, au sein de laquelle se recrutent plus particulièrement les émigrants ; et, à ce point de vue, il y a lieu de se féliciter d'un pareil résultat, qui favorise surtout l'industrie et l'agriculture, en leur laissant un plus grand nombre d'ouvriers.

D'où la conclusion : que le chiffre des émigrations ayant diminué au lieu d'augmenter, la prospérité de la France n'est pas en décroissance.

C'est là ce qu'il fallait démontrer.

(La Paix.)

INFORMATIONS

On lit dans la France :

Il ne serait pas impossible que la discussion des projets de loi de M. Jules Ferry ne fût retardée et renvoyée à la session prochaine. Il y aurait tout au moins disjonction entre le projet qui réorganise le conseil supérieur de l'instruction publique et le projet sur la liberté de l'enseignement, où figure le fameux article 7.

Le premier serait probablement soumis aux Chambres dès à présent, en raison de l'urgence que nécessite la session prochaine du conseil supérieur de l'instruction publique.

Le second, au contraire, devant être l'objet de débats vifs et approfondis, ne serait mis à l'ordre du jour qu'à la rentrée de la session d'hiver.

Le gouvernement espérerait, grâce à ces délais, ramener à lui un certain nombre de voix hésitantes ou hostiles, tant au Sénat qu'à la Chambre des députés.

Conformément aux informations que nous avons récemment données, nous croyons que l'article 7 sera, tout simplement retiré, ou bien sera modifié dans le sens d'une inspection plus

étendue des livres et des méthodes.

L'ajournement, du reste, est un détestable moyen. Il laisse subsister l'émotion profonde du pays ; il maintient une division fâcheuse dans les rangs du parti républicain.

On lit dans les journaux de Paris :

La commission du budget a résolu d'insérer dans la loi des finances pour 1880, un article autorisant le gouvernement à suspendre le traitement des ecclésiastiques qui se mettraient en rébellion contre les institutions existantes ou contre les lois de l'Etat. Ce pouvoir existe pour le gouvernement, ainsi que le prouve l'application qui en a été faite sous le gouvernement de Joillet. Mais comme il a été contesté on insérera d'une manière explicite dans la loi, de manière à éviter toute équivoque.

La formule définitive sera arrêtée de concert avec le ministre des cultes.

La commission chargée de l'étude de la proposition de loi de M. Laisant relative à la réduction de la durée du service militaire, s'est réunie jeudi. M. le ministre de la guerre a déclaré à cette commission qu'il était disposé à modifier la fonctionnement du volontariat d'un an, dont il a reconnu les inconvénients, et à rechercher les moyens d'égaliser la durée du service des deux portions du contingent.

Il y a à la Chambre des députés, un petit nombre de représentants célèbres à divers titres, mais par tout autre chose, il est vrai, que leur éloquence, leurs travaux parlementaires et leurs mérites extra-parlementaires. M. Marion, député de l'Isère, est un de ces hommes-là.

Voici une lettre de M. Marion adressée à un journal radical dauphinois et publiée sur cette feuille, lettre qui, si elle ajoute quelque chose à la renommée de son auteur, n'enrichit toujours pas cette renommée au point de vue de tact politique.

M. Jacoulet, inspecteur d'Académie à Grenoble, a été déplacé par M. le ministre Jules Ferry, et envoyé à Caen.

M. Marion fait ainsi connaître ce déplacement au public grenoblois :

« Mon cher rédacteur,

Je m'empresse de vous informer que j'ai pu débarrasser le département de l'inspecteur Jacoulet, clercal endurci. Il est nommé à Caen ; je le regrette pour les Normands ; mais l'important était de débarrasser le Dauphinois.

J'espère donc que Grenoble sera bientôt débarrassé des frères qui tenaient tête depuis si longtemps au conseil municipal.

» E. MARION. »

Cette incroyable épître constitue à tous égards, pour M. le ministre de l'instruction publique, un camouflet de la pire espèce. Elle établit que M. Jules Ferry est à l'entière merci des injonctions d'un des députés les plus dépourvus de prestige qui aient jamais siégé dans une Chambre représentative.

Elle souligne ou l'inconscience ou l'injustice d'un ministre qui, sur les dénonciations de son député, impose un déplacement au fonctionnaire dénoncé à tort, ou impose à une académie du Nord ce fonctionnaire dénoncé dans le Midi.

Ce n'est pas seulement au point de vue politique qu'on s'occupe de la loi d'amnistie, mais encore au point de vue de certains ménages.

La 4^e chambre du tribunal de la Seine est saisie de cette question par une dame Cyprien dont le mari a été condamné après l'insurrection de 1871 à une peine afflictive et infamante. Elle demandait sa séparation de corps en se basant sur l'article 232 du Code ainsi conçu : La condamnation de l'un des époux à une peine infamante sera pour l'autre époux une cause de séparation de corps.

Mais l'amnistie a pour conséquence légale d'effacer le passé entièrement et de faire disparaître non-seulement la condamnation mais le crime lui-même. Ainsi donc la femme qui pouvait demander sa séparation avant l'amnistie ne le pourrait plus après. C'est l'avis de M. le substitut de Proust qui a donné ses conclusions.

Le tribunal n'a pas résolu la question ; comme la femme invoquait d'autres griefs, une enquête a été ordonnée et ce ne sera que dans quelque temps qu'il sera statué sur ce point délicat qui méritait d'être signalé tant au point de

vue légal qu'au point de vue social. Quel remue-ménage il va y avoir dans certains quartiers au retour de Nouméa !

CHRONIQUE LOCALE

Par suite des fêtes de la Pentecôte le Journal du Lot ne paraîtra pas mardi.

ASSOCIATION PHILOTECHNIQUE

Conférence de M. YTHIER, professeur de philosophie.

Du plaisir et de la douleur : Tel est le sujet que M. Ythier a traité mercredi soir, dans une salle de la mairie de Cahors, devant un public nombreux. Les dames n'avaient pas reculé devant l'austérité possible d'une thèse philosophique, et nous ne croyons pas qu'elles aient eu lieu de le regretter, attendu que M. Ythier n'a su nous faire éprouver que la première des deux sensations, objet de son analyse.

Ceux-là même qui n'ont pas fait de la philosophie une étude spéciale, n'ont pas eu de la peine à suivre la pensée du conférencier. Dégagée de la sévérité de l'école, elle allait légère et coquette comme une jeune philosophie préoccupée de plaire autant que d'instruire.

Nous n'entrerons pas dans les détails de cette étude qui nous a paru tout à la fois solide, correcte et élégante. Nous avons été particulièrement frappé par les bonnes choses que M. Ythier nous a dites de l'état de paresse, état charmant non moins qu'honorable. Honorable en effet : vivre, c'est agir ; nous sommes stimulés à agir par l'attrait du plaisir, et si l'état de rêverie nous est si agréable, c'est que nous y déployons une grande activité. Quel travail ne faisons-nous pas le matin, par exemple, lorsque *in margine somni*, l'œil à demi fermé, on laisse courir son imagination vagabonde ? Que de voyages effectués au prix de mille dangers imaginaires ! Que de tempêtes essayées ! Que d'aventures ! Que de combats ! Ah ! douce paresse, que nous sommes heureux de pouvoir t'aimer sans rougir !

Le rire est la manifestation la plus ordinaire du plaisir. Mais quelle est la cause première de cette secousse nerveuse ? D'après M. Dumont, le rire jaillit du choc de deux idées qui se heurtent violemment dans notre pensée. C'est là une théorie aussi ingénieuse que vraisemblable. Un homme tombe : vous vous le représentez en même temps dans sa position normale, les deux images se heurtent et le rire jaillit.

Vulcain verse le nectar en circulant clopin-clopant autour de la table de Jupiter. Les fonctions qu'il exerce font songer à Ganymède et les dieux éclatent d'un rire homérique.

Si M. Ythier est aussi aimable dans son cours classique, c'est à donner envie, ma foi, de se remettre sur les bancs, pour avoir le plaisir de l'entendre.

On nous écrit de Montfaucon :

Dimanche, 25 mai, Montfaucon voyait une bien belle fête : Mgr l'évêque de Cahors, donnait la confirmation à de jeunes chrétiens, et célébrait le jubilé de la paroisse.

Quoique souffrant depuis quelques jours, il n'avait pas voulu la priver d'une de ces cérémonies de la religion, si touchantes et si utiles à l'édification publique, surtout quand il présidé elle-même. S. G.

Nous lisons dans les journaux de Toulouse, 30 mai :

S. Em. le cardinal-archevêque de Toulouse a fait, hier, son entrée solennelle dans la ville métropolitaine.

Sur tout le parcours, foule compacte. Les troupes de la 34^e division militaire étaient massées par détachements d'infanterie et d'artillerie, dans la cour extérieure de la gare, sur le pont du canal, dans la rue Bayard et sur les boulevards où elles formaient la baie pendant un assez long parcours. D'autres détachements stationnaient sur les places et devant la cathédrale.

A midi quarante-cinq minutes, le nouveau prince de l'Eglise descend du wagon. Son Eminence est accompagnée de Mgr Caialdi, abbé pontifical, de M. le secrétaire de la nunciature à Paris. M. le général de division Laverdo, suivi de M. le colonel de Bastard et

des officiers d'état-major s'avance au-devant du prélat, qui se rend immédiatement dans un salon de la gare pour revêtir la *capa magna*.

Le général de division et les officiers d'état-major sont montés à cheval et ont pris le front des détachements. Le cortège se met en marche pendant que la musique du 59^e de ligne salue Son Eminence ; les clairons sonnent, les tambours battent au champs, les troupes présentent les armes.

Le cortège est formé par les élèves de la métropole, les élèves du grand séminaire, les curés et les vicaires des paroisses de la ville, le clergé métropolitain, les membres du chapitre et les vicaires généraux du diocèse.

De la gare à la métropole, la musique d'artillerie qui avait été placée au centre du cortège a exécuté plusieurs marches brillantes.

A l'entrée des carrefours, le passage de Son Eminence a été salué par huit sonneries militaires.

Notre vénéré pasteur a été accueilli avec la sympathie la plus respectueuse et la plus filiale ; tous les fronts se découvraient et s'inclinaient sous sa main bénissante.

A deux heures précises, le cortège arrivait à la cathédrale où un *Te Deum* a été chanté.

Le Progrès libéral, de Toulouse, évidemment mal informé, a publié ce qui suit :

Nous apprenons que, dans l'après-midi de vendredi, MM. les inspecteurs généraux de l'Université, accompagnés de M. Chappuis, recteur de l'Académie, se sont présentés aux deux établissements libres dirigés par les pères jésuites. Au collège Sainte-Marie, il leur a été répondu que les classes du soir n'avaient pas lieu, attendu que les élèves devaient tous composer. Cette visite n'ayant plus d'objet, MM. les inspecteurs se sont retirés. Ils se sont immédiatement transportés à l'établissement du Caousou « école de l'Immaculée-Conception. » Il a surgi un incident d'un autre genre. Le directeur a voulu d'abord refuser l'entrée de la maison à MM. les inspecteurs ; il a fallu toute l'insistance de ces derniers et les affirmations d'un droit établi par les lois en vigueur pour triompher de ces fins de non-recevoir. Les inspecteurs ont pu assister à une classe d'histoire.

L'Echo de la Province, rétablit les faits en ces termes :

Ce n'est pas le vendredi, mais le mercredi que MM. les inspecteurs généraux Boutan et Anquez se sont présentés aux deux établissements dits du Caousou et de Sainte-Marie.

Ces messieurs, guidés par M. le recteur de l'Académie, ont d'abord été visiter l'école Sainte-Marie un peu avant deux heures. Le directeur les a fort bien accueillis et leur a fait parcourir l'établissement sur lequel ils ont pu formuler à l'aise leurs observations. Ils ont ensuite inspecté une des salles d'étude, et visité les deux sections de rhétorique, dans lesquelles on composait. Dans ces deux classes ils ont examiné les livres et un cahier d'élève. La visite de MM. les inspecteurs n'a donc pas été sans objet.

Du reste, s'ils n'avaient pas été satisfaits du résultat de leur visite, ils n'auraient pas manqué de la renouveler l'un des jours suivants, où ils n'auraient pas trouvé les élèves occupés à de nouvelles compositions.

Au Caousou, le directeur ne leur a point refusé l'entrée. Il les a reçus sur-le-champ avec la plus grande politesse ; le seul incident qui se soit produit est celui-ci : les inspecteurs généraux ont manifesté le désir d'assister à des cours. Le directeur a laissé voir son étonnement de cette demande qui n'avait jamais été faite jusqu'alors ; et ces messieurs lui ont exhibé alors une circulaire ministérielle déjà ancienne, — antérieure à l'entrée en fonctions dudit supérieur, — laquelle établissait le droit du gouvernement à cet égard. Le supérieur, qui ignorait l'existence de cette circulaire, s'est aussitôt incliné et a conduit ces messieurs dans la classe qu'ils ont déclaré vouloir visiter spécialement. C'était la classe d'histoire. MM. les inspecteurs généraux y ont été accueillis avec déférence et ont assisté pendant trois quarts d'heure au cours du professeur, surpris dans l'exercice de sa fonction.

Dans leurs visites, MM. les inspecteurs généraux ont été reçus avec la plus grande politesse et se sont montrés également fort courtois de formes.

ACADÉMIE DE TOULOUSE.

Lycée de Cahors.

- Philosophie.
- Mathématiques. — 1^{er} Valat ; 2^e Combarieu.
- Mathématiques préparatoires.
- Histoire. — 1^{er} Sentenac ; 2^e de St-Vigor.
- Rhétorique.
- Vers latins. — 1^{er} André ; 2^e Verdy.
- Seconde.
- Histoire. — 1^{er} Rensignol ; 2^e Maratuech, V.

- Troisième.
- Thème grec. — 1^{er} Grenat ; 2^e Bariéty.
- Quatrième.
- Version grecque. — 1^{er} Tourette ; 2^e Bergon.
- Cinquième.
- Allemand. — 1^{er} Gibrat ; 2^e Pruniéras.
- Anglais. — 1^{er} Teyssendier ; 2^e Arbouys.
- Sixième.
- Ecriture. — 1^{er} Parant ; 2^e Valat, J.
- Thème latin. — 1^{er} Gaston, H ; 2^e Bénéch, W.
- Septième.
- Ecriture. — 1^{er} Marbot ; 2^e Cluzeau.
- Huitième.
- id. — 1^{er} Lespinet ; 2^e Lacoste.
- CLASSE PRIMAIRE. (1^{re} division.)
- Ecriture. — 1^{er} Vargues ; 2^e Tulet.
- 2^e division.
- id. — 1^{er} Mendaille ; 2^e Calmels.
- 3^e division.
- id. — 1^{er} Pinel ; 2^e Théron.
- 4^e division.
- id. — 1^{er} Moutier ; 2^e Julhia, F.
- Enseignement secondaire spécial.
- 2^e année.
- Ecriture. — 1^{er} Valat, H ; 2^e Dentraygues.
- 1^{re} année.
- id. — 1^{er} Tulle ; 2^e Buzenac.
- (Année préparatoire).
- id. — 1^{er} Bucamp ; 2^e Simonis.
- Le Proviseur, VASTICAR.

Conférences de M. Malinowski.

Encouragé par la bienveillante souscription de M. le préfet du Lot, de M. le secrétaire général, de MM. les conseillers de préfecture, de M. l'inspecteur d'académie, etc., cédant d'ailleurs aux demandes de plusieurs de mes amis, j'ai l'honneur d'annoncer au public de Cahors, que mon intention est de faire une série de conférences sur l'histoire et les antiquités de cette ville, accompagnées d'une exhibition de gravures et de photographies pouvant faciliter les explications orales, et suivies d'excursions ayant pour but de visiter certains endroits curieux de la ville qui peuvent être inconnus même aux personnes nées dans le pays.

La souscription, pour une série de 5 ou 6 conférences, est de 5 francs par personne. Si la somme recueillie était suffisante, un petit livre contenant les résumés de ces conférences, pourrait être imprimé et offert à tous les souscripteurs.

On souscrit aux bureaux des journaux et chez tous les libraires de la ville.

Cirque zoologique.

Nous annonçons avec plaisir l'arrivée à Cahors du cirque zoologique, dirigé par M. Cassuli. La foule se pressera certainement sous la vaste tente de la Place d'Armes. On remarque dans cette troupe d'animaux de toutes familles, deux chiens n'ayant rien à envier aux chevaux les mieux dressés, un petit cheval corse remarquable par son obéissance aux moindres volontés de son maître ; des singes, au repas desquels on ne peut assister sans rire à gorge déployée, et ensuite un défilé de lapins, de canards et de coqs manœuvrant chacun leur vélocipède comme s'ils avaient fait cela pendant leur vie entière.

Les papas et les mamans seront donc heureux de se procurer cette saine distraction tout en faisant bénéficier leur petite famille.

La Gironde et la Petite Gironde du 26 mai contiennent le récit d'un accident qui serait arrivé à Eymet, le dimanche précédent, soir d'une représentation du cirque : une dame aurait été tuée et trois ou quatre autres personnes blessées.

Cette nouvelle est l'œuvre d'un mauvais plaisant qui a surpris la bonne foi de nos confrères de Bordeaux. Il n'y a pas de cirque à Eymet depuis le 19 mars et aucun accident ne s'est produit pendant le séjour des écuyers dans cette ville.

Ce qu'il y a de déplorable dans ce racontar, c'est qu'il donne le nom de dames fort honorables de la localité qu'il transforme sans plus de façons en écuyères.

Nous croyons savoir que le nom de l'auteur de cette facétie de mauvais goût a été demandé aux gérants des deux journaux.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 24 au 31 Mai
Naissances.
Cassan, Pierre, à St-Henry.
Coudere, Aline à Bonydon.

Mariages.

Girma, Jean, et Girma, Mathilde.

Décès

Despoux, Françoise, 64 ans, rue Rempart.
Plamet, Magdeleine, 62 ans rue du Parc.
Garde, E louard, 7 mois, rue Donzelle.
Lamelle, Hugues, 47 ans, à Cabessut.
Wagner, Claudius, 2 ans, rue St-Barthélémy.
Boudou, Marie, 71 ans, rue Nationale.
Hiches, Marie, 70 ans, rue St-André.

CALENDRIER DU LOT. — Juin.

JOUR	SAINTS	FOIRES
1 Diman.	PENTECOTE.	
2 Lundi.	St Mondane.	Albas, Cahors, Limogne, Faycelles, Rouquayroux, Dégagnac, Souillac, Vayrac, Fonc, Gréalou, Labastide-du-Haut-M., St-Clair.
3 Mardi.	St Clotilde.	Bagnac, Corn, Frayssinet, Gramat.
4 Mercur.	St Monique.	Puy-l'Evêque, Issepts, Sousceyrac.
5 Jeudi.	St Valère.	Frayssinet-le-G., Assier, Lenthillac, Calès, Cressensac.
6 Vend.	St Norbert.	Sénaillac, St-Cerès, Lavergne.
7 Samedi.	St Sabinien.	Marmillac, Cuzance, Gourdon.

Lunaisons du mois de Mai.
 ☉ P. L. le 4, à 4 h. 45 du soir.
 ☽ D. Q. le 11, à 5 h. 5 du soir.
 ☿ N. L. le 19, à 8 h. 29 du soir.
 ☊ P. Q. le 27, à 6 h. 5 du matin.
 Les jours croissent de 17 m.

Théâtre de Cahors

Spectacle de Samedi 31 mai 1879.

Représentation extraordinaire

de Ruy Blas

DE VICTOR HUGO

Avec le concours de

M^{lle} Marie-Laure et M. Rosambeau, du Théâtre de la Porte-Saint-Martin.

M. Dumoraize, ex-Pensionnaire du Théâtre-Français et M. Walter de l'Odéon.

M. Sairvier, du Théâtre du Châtelet, M^{lle} Carina, du Théâtre du Vaudeville et M^{me} Montigand, de l'Ambigu.

Pour la chronique locale, A. Layrou.

DERNIÈRES NOUVELLES

Paris, 30 mai.

On dément la nouvelle très-répandue suivant laquelle, la discussion des lois Ferry serait ajournée. Il faut que cette question soit vidée si l'on veut rétablir la paix dans les esprits.

On assure que, sur la demande de M. Ferry, Blanqui sera gracié.

Bourse de Paris

Cours du 31 Mai

Rente 3 p. %	81.45
— 3 p. % amortissable	93.55
— 4 1/2 p. %	112.00
— 5 p. %	115.65

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 30 mai	CLOTURE précédente
Banque de France	3.040 »	3.033 »
Crédit foncier	767 50	771 25
Orléans-Actions	1.186 25	1.186 25
Orléans-Obligations	389 50	389 25
Suez	745 »	745 »
Italien 5 %	81 25	81 22

Récompenses à plusieurs expositions

DEMANDEZ PARTOUT

la

DÉLICIEUSE LIQUEUR DE PIN

DIT

ÉLIXIR DES VOSGES

TONIQUE ET HYGIÉNIQUE

QUI A OBTENU UNE

MÉDAILLE D'OR

à l'Exposition universelle de 1878. Cette liqueur se recommande par ses propriétés balsamiques et stomachiques ; étendue d'eau, elle remplace avantageusement le SIROP DE PIN, dont elle renferme les principes actifs.

Fourgeaud et Laoste, inventeurs et fabricants à Périgueux.

Dépôts dans les principaux établissements.

LE TOUR DU MONDE Nouveau journal des Voyages. — Sommaire de la 960^e livraison. (31 mai 1879). — Voyage d'exploration dans l'intérieur des Guyanes, par le docteur Jules Crevaux, médecin de 1^{re} classe de la marine française (1876-1877). Texte et dessins inédits. — Onze dessins de Riou, R. Valette, P. Sellier, D. Maillard, avec une carte.

Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 339^e livraison (31 mai 1879). — TEXTE : Franchise, par M^{me} C. Colomb. — Ma petite femme, par Jean d'Alsace. — Orenbourg, par Et. Leroux. — Le bien du pauvre, par Ch. Schiffer. — Un Nid, par M^{me} de Witt, née Guizot. — Les allures du cheval, par le colonel Duboussé.

DESSINS : C. Delort, Riou, A. Ferdinandus, Bonnafoux.

Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

LA NATURE, Revue des sciences.
Sommaire du 24 mai.

L'explorateur micro-téléphonique : Adrien Guéhard. — Recherches sur l'électricité par M. Gaston Planté. — La circulation du sang. (Suite et fin) : E.-J. Marey, de l'Institut. — Réunion des Sociétés savantes des départements à la Sorbonne (Suite) : A. Leduc. — Chronique. — Académie des Sciences ; séance du 19 mai 1879 : Stanislas Meunier. — La météorologie d'avril 1879 : E. Fron. — Bulletin météorologique de la semaine.

Lettres d'Égypte, par Lady Duff Gordon, traduites par M. Ross. — Tel est le titre d'un livre singulièrement curieux et intéressant que vient de publier la Librairie Hetzel. Il obtint, lors de son apparition, un succès des plus vifs en Angleterre. Comme à cette époque, l'Égypte aujourd'hui a une part importante, dans les préoccupations des nations européennes. Nul ouvrage, autant que celui-ci, n'est propre à la faire connaître. L'auteur, en raison de son sexe, de son long séjour dans l'intérieur du pays et de toutes ses sympathiques qualités, a pu, mieux qu'aucun voyageur, voir de près ces populations arabes et coptes si mal appréciées jusqu'ici. En ce qui touche à leurs mœurs intimes et à leur caractère, les lettres, de lady Duff, d'une véacité qui ne saurait être contestée, sont, en même temps qu'une lecture des plus attachantes, une véritable révélation.

Un vol. grand in-48. Prix 3^f. — Par Poste : 3^f. 50 J. Hetzel et C^{ie} Editeurs, Paris, 18, Rue Jacob.

Revue Scientifique.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 47 (24 mai).

Le sens des couleurs chez les animaux, d'après M. Grant-Allen, par M. J. Delboeuf. — Les Aryas primitifs, par M. Girard de Rialle. — L'Atlas universel de géographie moderne, ancienne et du moyen-âge, de M. Vivien de Saint-Martin. — Académie des sciences de Paris. — Chronique scientifique.

Revue Politique et Littéraire.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 47 (24 mai).

La sculpture au salon de 1879, par M. Charles Bigot. — Conférences : La langue et la littérature sanscrites, par M. Paul Regnaud. — Note sur une nouvelle édition des Pensées de Pascal, par M. Ernest Havet. — Les Revues étrangères. — Causerie littéraire. — Notes et impressions, par M. Clément Caraguel. — Bulletin.

On s'abonne au bureau du journal, 108, boulevard Saint-Germain, à Paris.

Chaque journal : Paris. — Six mois : 12 fr. — Un an : 20 fr. — Départements — Six mois : 15 fr. — Un an, 25 fr.

Les deux journaux réunis : Paris. — Six mois : 20 fr. — Un an : 36 fr. — Départements — Six mois : 25 fr. — Un an : 42 fr.

L'Univers Illustré.

Sommaire du numéro du 24 mai.

Texte : Courrier de Paris, par Gérôme. — Bulletin, par X. Dacheres. — Le Salon de 1879, par Daniel Bernard (deuxième article). — Théâtres, par Gérôme. — Alexandre de Battenberg, prince de Bulgarie, par V. — En Afghanistan, par R. Bryon. — Le nouvel éclairage de la rue du Quatre-Septembre, par R. Bryon. — Courrier du palais, par Maître Guérin. — Grahovo, par R. B. — La Terre Sainte, par H. Véron. — Le bateau de cérémonie du roi des Birmans, par R. B. — Le canal de Panama, par L. V. — Les Martyrs de l'honneur, par Henri Conscience (suite). — La Boîte à surpri-

se, tableau de M. J.-C. Dollman. — Bulletin financier. — Echees.

Gravures : Paris : Travaux de reconstruction du pont des Invalides. — Eclairage de la rue du Quatre-Septembre par le nouveau système de gaz perfectionné. — Le prince Alexandre de Battenberg, élu prince de Bulgarie. — Salon de 1879 : Victor Hugo, tableau de M. L. Bonnat. — Afghanistan : Transport des corps de soldats anglais noyés dans la rivière de Caboul. — La ville de Grahovo, en Herzégovine, annexée au Montenegro par le traité de Berlin. — La Terre-Sainte (cinq gravures). — La barque de cérémonie du roi des Birmans. — La Boîte à surprise, tableau de M. J.-C. Dollman. — Rébus.

LA VIE DOMESTIQUE

Sous la direction de M^{me} Nelly LIEUTEB

Paraît le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

Nous recommandons tout particulièrement à l'attention des familles le journal LA VIE DOMESTIQUE.

Ce journal, qui commence sa quatrième année, a pour but, par des récréations et des lectures morales et attrayantes, de ramener chaque membre de la famille au foyer trop souvent déserté.

LA VIE DOMESTIQUE publie des chroniques, romans moraux, nouvelles, jeux d'esprit (dont la solution donne droit à des prix), modes, travaux de dames, hygiène, par M^{me} Brès, docteur en médecine, et s'adressant particulièrement aux femmes et aux jeunes filles, économie domestique, bibliographie, finances, théâtres, correspondances avec les abonnés, etc., etc.

PRIX : 10 francs pour toute la France.

On s'abonne aux bureaux du journal, rue des Saints-Pères, 71, et chez tous les libraires.

Vente de 32,000 Actions

LA MÉTROPOLE

Compagnie d'Assurances contre l'Incendie
SOCIÉTÉ ANONYME AU
Capital de 20 MILLIONS de francs
DIVISÉ EN 40,000 ACTIONS DE 500 FR. CHACUNE
(libérées au quart)

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

M. OSENNE (J), G. O. *, ancien ministre de l'Agriculture et du Commerce, Président.
MM.
RAYVET (Ad.), *, Manufacturier.
GIRAudeau (A.), de la maison GIRAudeau et C^{ie}, Négociant.
HENNECART, ancien Juge au tribunal de Commerce.
MAUGNY (C^{ie} de), *, Propriétaire.
OUTREY, C., *, Administr. de la Société du Laurium.
PÉPIN LEHALLEUR (R), Propriétaire.
REBOUL (E.), *, Directeur de la C^{ie} d'assurances sur la Vie l'Atlas.
SAINT (F.), Négociant.
SAINT ROMAN (C^{ie} de), *, Propriétaire.
WELLES DE LA VALLETTE (C^{ie} de), O. *, Administr. de la C^{ie} des chemins de fer de l'Ouest.

Directeur :

M. L. COLOMBET, ancien directeur-adjoint de la C^{ie} d'assurances contre l'incendie la France.

Ces actions mises en vente par le groupe des fondateurs de la Compagnie sont offertes au public au prix de 725 fr., soit en déduisant les 375 fr. non versés :

350 francs

NET A PAYER COMME SUIT :

100 fr. en faisant la demande.
250 fr. au 1^{er} juillet au moment du transfert des Titres.

LES DEMANDES D'ACTIONS SONT REÇUES :

Les 3 et 6 Juin

A Paris : A la Société Générale, 54, rue de Provence, et dans les bureaux de quartier.
En province : Dans toutes les succursales de la Société Générale, et chez ses correspondants.

On peut dès maintenant transmettre des demandes d'actions par lettres chargées, adressées à la Société Générale, à Paris, où à l'une de ses succursales. En cas de réduction, la répartition sera proportionnelle aux demandes.

Le Prospectus et les Statuts sont tenus à la disposition de toute personne qui en fera la demande.

LA COTE OFFICIELLE SERA DEMANDÉE.

Pour tous les extraits et articles non-signés
Le propriétaire-gérant, A. Layton.

Photographie Artistique

C. BONNEMER

PHOTOGRAPHE

Boulevard Sud, ancienne MAISON HONORÉ

Spécialités de Cartes émaillées, Portraits Rembrandt, Cartes-à-Album, Portraits dits de famille, Reproductions, Vues, Grandissements, Retouches en noir, au pastel, à l'huile et à l'aquarelle, Groupes et Portraits après décès.

Émeaux photographiques faits au feu et garantis inaltérables.

Ateliers ouverts de 8 h. du matin à 6 h. du soir.

RECUEIL

DE

Vieilles Chansons Quercynaises

par M. DAYMARD,

Ingénieur civil à Sérignac.

En vente à Cahors, à la Librairie GIRMA, Prix : 1 fr. — par la poste 1 fr. 20.

DOUCEDE,

Marchand TAILLEUR, RUE DE LA LIBERTÉ, à Cahors.

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai pris la suite des affaires de M. FOISSAC, comme marchand tailleur et que je m'efforcerai de mériter votre confiance par les soins que j'apporterai aux commandes que vous voudrez bien me confier.

Je me recommande spécialement pour la solidité, l'élégance, la bonne qualité et la modicité de mes prix.

DOUCEDE, marchand tailleur.

CRÉDIT LITTÉRAIRE

J. GIRMA

boulevard Nord, à Cahors.

On peut se procurer à cette Librairie des ouvrages choisis sur les Catalogues généraux de tous les bons éditeurs, comprenant : Sciences, Littérature, Droit, Médecine, Théologie, Dictionnaires, Encyclopédies, etc., etc., aux conditions avantageuses qui suivent :

400 fr. de livres.....	5 fr. par mois
200 —	10 —
300 —	15 —
400 —	20 —

Mêmes conditions pour toutes les œuvres musicales.

ACHAT DE BIBLIOTHÈQUES. — ECHANGE DE VIEUX LIVRES.

NOTA. — Outre les avantages de vente signalés ci-dessus, il sera donné gratuitement pour chaque 100 francs d'ouvrages choisis, un volume du journal l'ILLUSTRATION dont le prix est de 18 fr.

CAISSE GÉNÉRALE DES FAMILLES

C^{ie} d'Assurances sur la vie (fondée en 1858)

SIÈGE SOCIAL A PARIS, RUE DE LA PAIX, 4

TIRAGE DE 1879

Il sera procédé le 31 Mai, à 2 heures, au siège social, au tirage des titres d'assurances en cas de décès, Mixtes et en cas de vie à payer par anticipation en 1879.

S'adresser pour les renseignements et souscriptions à l'agence de la Société Gle, rue Fénelon, 7, et à M. Petit, Directeur, à Cahors.

PHILODERME INDIEN

Une lotion matin et soir goudronnée en un mois FEUX DU VISAGE BOUTONS, ACNÉ

Lyon, Pharm. MAZADE & DALOZ

ET DANS LES PRINCIPALES PHARMACIES

POUDRE MAZADE & DALOZ

BOITE 1/2 FR. 14, rue d'ALGERIE, LYON

La seule infallible pour détruire les

CAFARDS

S'emploie avec des pommes de terre cuites, du sucre et de l'eau

Vente chez MM. les Phar., drog^{is} et épiciers.

Dépot à Cahors, Vimeil, drog^{is}.

LA GAZETTE DE PARIS

Le plus grand des journaux financiers

HUITIÈME ANNÉE

Paraît tous les Dimanches.

PAR AN

Semaine politique et financière— Etudes sur les questions du jour— Renseignements détaillés sur toutes les valeurs françaises et étrangères : Chemins de fer, Tramways, Assurances, Canaux agricoles et de navigation, Charbonnages, Mines, Gaz, Métallurgie, Voitures, Salines, etc.— Comptes rendus des Assemblées d'actionnaires et d'obligataires— Tirages avantageux— Conseils particuliers par correspondance— Echance des Coupons et leur prix exact— Vérification des listes de tirages— Collection des anciens tirages— Cours officiels de toutes les valeurs cotées ou non cotées.

ABONNEMENTS D'ESSAI

2 F^r LA Première Année

Prime Gratuite

LE BULLETIN AUTHENTIQUE

des Tirages Financiers et des Valeurs à lots

PARAISANT TOUTS LES 15 JOURS.

Document inédit, renfermant des indications qu'on ne trouve dans aucun journal financier.

ENVOYER MANDAT-POSTE OU TIMBRES-POSTE

50, Rue Taillout— Paris.

LA GAZETTE DE PARIS a réuni dans son hôtel de la rue Taillout, n° 50, tous les services financiers utiles aux rentiers et capitalistes.

TOUT CONSOMMATEUR recevra gratuitement et franco, sur sa demande, le MAGNIFIQUE CATALOGUE ILLUSTRÉ des

Cols, Manchettes et Plastrons GRAY.

en papier moulé et recouvert de toile, pour Hommes, Dames et Enfants.

Ce Catalogue, TRÈS COMPLET, contient en outre les dessins et prix d'un grand choix de Boutons, Cravates et autres articles d'utilité.

E. MEY et C^{ie}, 43, B. des Capucines, PARIS.

TIRAGES DE JUIN

Garantie contre le risque de remboursement au pair

Obligations amorties	Cotées envir.	à Seront remb. à	Perte p. le port ^r	Prix de la gar ^{tie}
Ville de Paris 1865.	534 »	498 50	35 50	0 10 c. p. titre
Suez 5 %.....	570 »	498 50	71 50	» 25
Pagarès (ann. espagnoles)	540 »	500 »	49 »	2 50
C ^{ie} G ^{ie} Transatlantique..	507 »	500 »	7 »	0 70

LA BANQUE PARISIENNE, 7, RUE CHAUCHAT, PARIS.

Bureau auxiliaire A, 41, rue de Rennes,

S'oblige à rembourser, au cours moyen du jour du tirage, les titres amortis ou à les remplacer au gré du porteur, par des obligations de même nature non-amorties.

Le porteur d'obligations n'a qu'à déclarer ses numéros en versant ou en envoyant le montant de la garantie.

Par correspondance joindre un timbre pour la réponse.

Lire la Notice dans le Capitaliste.

PIANOS ET HARMONIUMS

DES MEILLEURS FACTEURS

MUSIQUE ET INSTRUMENTS

GODINAUD, FILS

A CAHORS (Lot), Maison de la Poste.

HARMONIUMS.

PIANOS OBLIQUES.

Accord et réparation. — Vente, échange et location

PRIME A NOS LECTRICES

POUR NEUF FRANCS AU LIEU DE DOUZE

On reçoit pendant UN AN la Mode Française

Ce journal, paraissant tous les Samedis, est le plus intéressant, le mieux fait et le plus complet de tous les journaux de modes.

C'est le seul qui donne des Patrons découpés de grandeur naturelle.

Détacher ce bulletin et l'adresser, avec un mandat-poste de 9 francs, à M. ORSONI, Administrateur, de la Mode Française, 37, rue de Lille, à Paris.

UN FRANC PAR AN

1 FRANC par AN

Le Moniteur

des Valeurs à Lots

PARAISANT TOUTS LES DIMANCHES

Le seul journal financier qui publie la liste officielle des tirages de toutes les Valeurs françaises et étrangères.

LE PLUS COMPLET (16 pages de texte) LE MIEUX RENSEIGNÉ

une causerie financière, par le Baron LOUIS; une Revue de toutes les Valeurs; les tirages avantageux; le Prix exact des Coupons; tous les Tirages sans exception; des documents inédits; la cote officielle de la Banque et de la Bourse.

On s'abonne à Paris : 12, rue de Londres.

NOTA.—Le prix de l'abonnement peut être envoyé en timbres-poste ou en mandat.